

Réorientation en DUT

Par **buglem**, le **05/07/2014** à **11:13**

Bonjour tout le monde!:)

Je m'adresse à vous pour des avis car je suis dans une grande impasse. En effet j'ai redoublé ma première année de droit à la fac et ajournée pour la L2. Du coup je veux me réorienter cette année. Je sais pas exactement ce que je vais faire mais le DUT carrière juridique m'attire beaucoup, sauf que j'ai vraiment peur de ne pas réussir à nouveau dans une filière qui aborde le droit .

D'une part je me dis que je ne serai pas très perdue vu qu'il y a des cours de droit que j'ai déjà vu depuis mon entrée à la fac. Mais d'autre part je me dis peut-être que le droit n'est pas fait pour moi. Donc j'hésite vraiment je voudrais avoir vos avis s'il vous plait:(

Merci à l'avance à l'intérêt que vous porterez à mon message!

Par **joaquin**, le **05/07/2014** à **11:17**

Bonjour,

Nous ne pouvons guère répondre à votre place. Quels étaient vos points faibles en droit ? S'il s'agit de matières essentielles comme le droit des obligations, j'ai peur qu'effectivement, vous ne soyez pas fait pour des études juridiques. Après, si vous avez échoué sur des matières secondaires, pourquoi pas un DUT en carrières juridiques ? Il faut vous interroger, et déterminer par vous même si les métiers du droit vous intéressent vraiment.

Cordialement
JG

Par **buglem**, le **05/07/2014** à **11:36**

Certes vous ne pouvez pas répondre à ma place. Ce que j'ai voulu obtenir par ce message c'est essentiellement des avis qui vont m'aider à orienter mes idées.

En L1 on n'aborde pas encore le droit des obligations. Je m'en sort bien plus ou moins dans les grosses matières que j'ai réussi à valider pour la plus part . C'est plutôt les petites matières qui m'ont mis en difficulté.

Oui les métiers de droit m'intéresse vraiment ,c'est la raison pour laquelle je voudrais m'orienter dans une filière qui aborde le droit. Même si je sais pas encore précisément le métier que je voudrais faire.

Je voudrais savoir par ce qui font cette filière les qualités essentielles qu'il faut avoir pour réussir son DUT CJ?

Cordialement

Par **joaquin**, le **05/07/2014** à **11:41**

Si les métiers du droit vous intéressent, effectivement vous pouvez tenter un DUT carrières juridiques, où les matières sont enseignées de manière plus pratiques et concrètes qu'en Licence.

Quitte à revenir après en Licence, si vous ne souhaitez pas rester dans les métiers du "secrétariat" juridique.

Cordialement
JG

Par **Celinef1**, le **27/02/2017** à **18:45**

Bonjour,

Je me permets d'envoyer ce message concernant la formation de DUT carrières juridiques. J'ai suivi une licence de droit l'année dernière que j'ai adoré, les matières sont vraiment intéressantes mais j'ai eu d'énormes difficultés. Je comprends les cours mais à l'écrit ça bloque. J'ai fait des exposés en groupe, j'ai beaucoup participé, et j'ai eu de bonnes interventions mais dès qu'il s'agit de rendre un devoir à l'écrit, c'est un 3 qui tombe. J'ai beaucoup réfléchi cette année et j'ai vraiment envie de reprendre les études et surtout dans un domaine juridique, je trouve cette discipline passionnante. Je passe des concours de la fonction publique mais j'aimerais quand même avoir un diplôme. C'est pourquoi j'ai pensé à un DUT carrières juridiques pour être plus encadré et rester dans un milieu juridique. Pensez-vous que mes difficultés persisteront ?

Bien Cordialement,

Par **droitdu31**, le **13/07/2017** à **11:34**

Bonjour à tous,

voilà votre témoignage m'a interpellé, car je me retrouve un peu dans votre cas. Un peu perdu dans mon orientation. Pour BUGLEM, avez vous pu vous réorienter vers un DUT? Continuez-vous vers le domaine du droit?

Je vous expose un peu ma situation, je souhaiterais pour la rentrée 2018 intégrer le fameux DUT pour m'insérer plus facilement dans le monde du travail. Toutefois, je souhaiterais avoir des avis sur cette formation pour éclairer un peu ma lanterne. celle-ci est-elle plus difficile et plus condenser que la licence G?

Est ce qu'on est opérationnel après le DUT? pour ceux et celles qui l'ont fait, avez vous travaillé par la suite.

Le but étant quand meme d'etre sur le terrain rapidement.

Je me sens un peu perdu en ce moment et quelques conseils m'aiderais à me décider.

Apparemment, la licence G considérée comme trop théorique pas assez pratique.

Par **Fax**, le **13/07/2017** à **21:30**

Bonsoir,

La question est : opérationnel pour faire quoi ?

Je pense qu'il est nécessaire de regarder les professions que vous souhaitez embrasser et ensuite s'attacher au parcours requis pour y accéder. En effet, à mon sens DUT carrières juridiques et cursus LMD en droit ne permettent pas d'accéder aux mêmes professions.

Par **droitdu31**, le **13/07/2017** à **22:31**

Bonsoir,

Merci pour votre retour. En effet, le but étant d'etre opérationnel donc capable de travailler dans divers métiers en lien avec le droit. Mais je souhaite tout de meme continuer par la suite jusqu'en MASTER!

Vous dites que cela n'amène pas aux memes professions. Peut on toutefois par la suite s'orienter vers les métiers de la fonction publique?

Je veux à la fois pouvoir travailler et faire mes études en parallèle.

J'hésite et ne veux choisir entre voie professionnelle et voie d'études. bcp de théorie sans pratique me dérange et mise en pratique si cela me réduit à des parcours limités dans le secteur privé me dérange également. Bref, en gros j'ai du mal à choisir :((((

Par **Fax**, le **14/07/2017** à **07:12**

Bonjour,

S'agissant de la fonction publique, l'accès aux concours se fait par niveau de diplômes :

- concours de catégorie A (fonctions de conception et de direction) est accessible à Bac +3
- concours de catégorie B (fonctions d'application) est accessible avec le Bac
- concours de catégorie C (fonctions d'exécution) est accessible aux titulaires d'un CAP/BEP

Avec la réserve qu'en réalité, dans nombre des cas, se présentent aux concours des candidats qui ont en général un niveau plus avancé que ce qui est requis.

Bref avec un DUT, vous aurez accès aux concours de catégorie C et B.

Ensuite, il me semble que le DUT carrières juridiques seul ne vous donne pas accès à un master en droit. Dans ma faculté, il faut après ce DUT reprendre en licence 2 (peut être que certaines universités acceptent la reprise en licence 3 mais à vérifier). Bref, dans cette hypothèse, je pense que c'est un peu reculer pour mieux sauter, car il vous faudra obligatoirement repasser pas les 2 dernières années du cursus licence.

Par **droitdu31**, le **14/07/2017** à **10:56**

Bonjour,

Pour vous répondre FAX et vous remercie pour votre intervention. Mon but étant bien évidemment de continuer mes études après le DUT jusqu'au MASTER. Je me demande simplement quelle est la différence entre ces deux voies et laquelle a le plus de valeur??? Je souhaite m'orienter vers la voie la plus intéressante je ne cherche surtout pas à m'orienter vers une voie facile mais le parcours qui m'apportera le plus en terme de connaissances et d'ouvertures par la suite....

Là, je passe mes journées à réfléchir à ce qu'il y a de mieux lol il faut quand meme que je me décide meme si j'ai le temps encore mais bon.

Par **Fax**, le **14/07/2017** à **11:18**

Je n'ai pas dit que le DUT carrière juridiques était plus facile que la licence. Mais je ne pense en revanche pas qu'il soit l'équivalent d'une licence en droit.

A mon sens, la licence de droit est absolument nécessaire pour acquérir les fondamentaux requis à l'entrée en cursus master (de droit) tant au plan de la variétés des matières juridiques pures abordées en licence qu'au plan de la méthodologie des exercices demandés.

D'ailleurs si les universités imposent aux titulaires de ce DUT de reprendre en licence 2 c'est que les fondamentaux sont un passage obligé pour le master (la licence est le socle juridique de base pour tout juriste qui souhaite poursuivre en master de droit qu'elle que soit son orientation).

Mais encore une fois tout dépend de la profession que vous visez et un master de droit pur n'est pas forcément nécessaire en fonction du métier choisi.

Par **RachelC**, le **14/07/2017** à **13:14**

Bonjour,

Je pense que Fax a tout dit. Je le rejoins entièrement.

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/07/2017** à **13:19**

Bonjour

Je suis entièrement d'accord avec Fax.

Par **marianne76**, le **14/07/2017** à **16:27**

Bonjour

[citation]Je n'ai pas dit que le DUT carrière juridiques était plus facile que la licence. Mais je ne pense en revanche pas qu'il soit l'équivalent d'une licence en droit. [/citation]

Complètement d'accord, je dirais même que ce n'est pas l'équivalent d'une 2ème année de droit. J'enseigne, entre autre, en licence professionnelle et j'ai 99% d'étudiants venant de DUT carrières juridiques. En droit des obligations il faut quasiment tout revoir avec eux, ils n'ont pas du tout les bases. Je pense que les professeurs simplifient de trop, exemple quand je demande à ces étudiants les différentes matières qu'ils ont vues, ils me répondent tous "droit général" ce qui ne veut rien dire pour un juriste. La distinction droit privé droit public leur échappe également totalement et j'en passe. Je précise que j'ai eu des DUT venant de différentes régions de France, et le résultat est identique, avec un problème que je retrouve aussi avec les étudiants d'AES, ils ne maîtrisent pas correctement le français.

Je sais que je risque d'essuyer de fortes critiques mais je ne fais qu'un simple constat et j'aurais préféré qu'il soit meilleur

Par **droitdu31**, le **14/07/2017** à **18:17**

Bonsoir à tous!

A MARIANNE76, merci pour votre avis. Je pense que des conseils ne peuvent être de trop quand on ne sait trop dans quelle voie s'orienter.

Je pense de toute façon choisir la licence G qui colle beaucoup mieux avec mon projet de départ.